



Réserve
Naturelle
Régionale

LACHAUSSÉE



LACHAUSSÉE



Carnet
de **découverte**



ET PLANS DE RANDONNÉES





Le MOT du Président de la Région Grand Est

**Des RNR pour agir et préserver
la biodiversité !**

Notre région est riche d'une biodiversité incroyable, sachons la préserver !

C'est par ces mots que je souhaite introduire la présentation des Réserves Naturelles Régionales de notre territoire. Nous savons aujourd'hui que les fortes menaces qui pèsent sur les milieux naturels, entraînent une perte de qualité, de diversité et impactent directement les espèces qui y vivent. Alors pour endiguer ces phénomènes, il nous faut agir.

Agir, c'est prendre des décisions fortes pour la biodiversité. Ainsi, au côté de ses partenaires, la Région Grand Est s'engage au travers de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité à protéger 50 000 hectares supplémentaires de notre territoire d'ici à 2030.

Agir, c'est aussi informer et sensibiliser le public à l'environnement. C'est là l'essence même des Réserves Naturelles Régionales (RNR) dont l'objectif est de préserver les sites naturels présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou les milieux naturels. Là encore, je réaffirme notre souhait de renforcer le réseau de nos réserves naturelles, avec l'extension et la création de 10 nouvelles RNR d'ici 2027.

La Région Grand Est s'engage ainsi pleinement en faveur de la biodiversité. Dotés de ce statut de protection forte, les sites les plus emblématiques de notre territoire sont préservés de manière durable. Ils sont ouverts au public, lorsque cela est compatible avec leur sauvegarde.

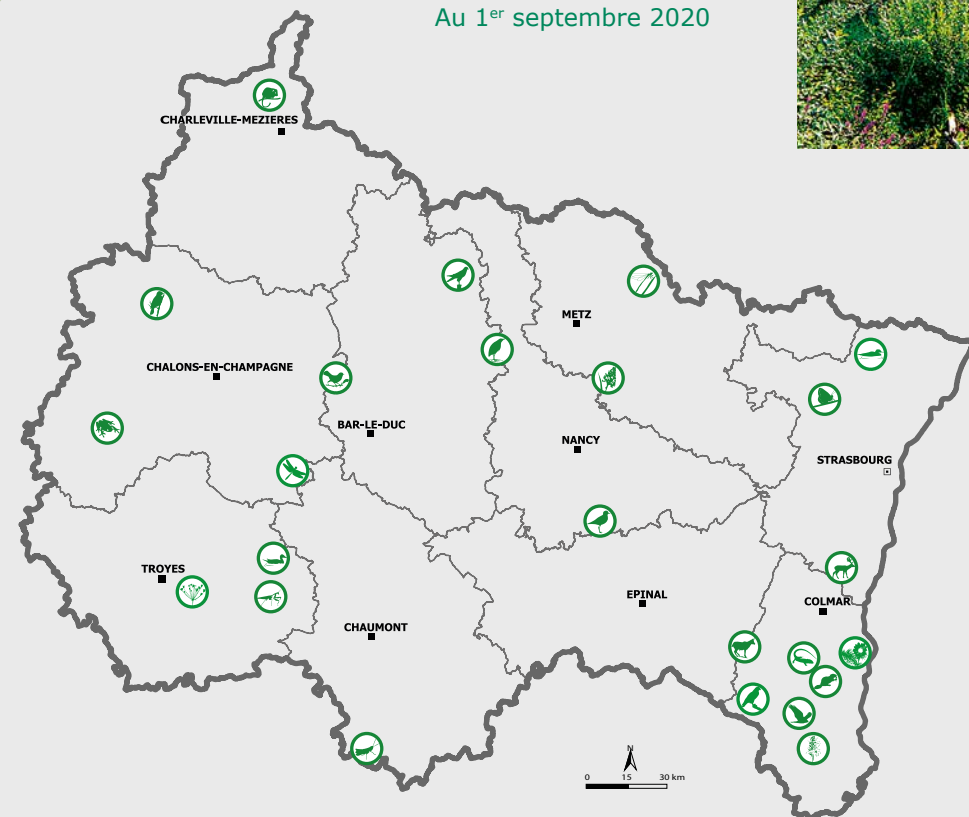
À travers ces carnets, je vous invite donc à (re)découvrir les Réserves Naturelles Régionales du Grand Est, et à agir vous aussi, en adoptant les comportements les plus respectueux, en apprenant à connaître ces richesses, et en contribuant ainsi, à votre échelle, à les protéger.

Jean ROTTNER,
Président du Conseil Régional Grand Est



Les Réserves Naturelles Régionales du Grand Est

Au 1^{er} septembre 2020



- | | | | | | |
|--|--|--|------------------------------------|--|----------------------------------|
| | RNR COTE DE BOIS-EN-VAL | | RNR ETANG D'AMEL | | RNR RIED DE SELESTAT-ILL'WALD |
| | RNR MARAIS * LES TROUS DE LEU * | | RNR LACHAUSSEE | | RNR HAUTES CHAUMES DU ROTHENBACH |
| | RNR MARAIS DE REUVES | | RNR PELOUSES ET BOIS DE VILLEMORON | | RNR FORET DES VOLCANS |
| | RNR ETANGS DE BELVAL-EN-ARGONNE | | RNR ZONE HUMIDE DU MOULIN | | RNR COLLINES DE ROUFFACH |
| | RNR ETANG ET PRAIRIE HUMIDE DES PÂQUIS | | RNR COTE DE DELME | | RNR FORET DU HARDT WALD |
| | RNR PRAIRIES HUMIDES DE COURTERANGES | | RNR MOSELLE SAUVAGE | | RNR EIBLEN & ILLFELD |
| | RNR ETANG DE RAMERUPT | | RNR COLLINE DU BASTBERG | | RNR LANDES ET MARAIS DU ROTHMOOS |
| | RNR PELOUSE DE LA CÔTE DE L'ETANG | | RNR PLAN D'EAU DE REICHSHOFFEN | | RNR IM BERG |

Il existe en Grand Est une grande diversité d'espaces naturels, de milieux, reconnus pour la biodiversité qu'ils abritent.

La Région Grand Est s'est fortement engagée dans le classement de ces espaces en Réserves Naturelles Régionales (RNR).

L'objectif des réserves naturelles est de protéger les milieux et les espèces qui y vivent, de préserver les richesses de notre patrimoine naturel et de mieux les faire connaître.

La vie des RNR s'articule autour d'une réglementation, adoptée lors de la création de la réserve, et d'une gestion adaptée au site, déployée d'après une évaluation scientifique. Cette réglementation est élaborée en concertation avec les propriétaires, gestionnaires et usagers. Certaines pratiques peuvent être autorisées, limitées ou interdites afin de concilier les enjeux écologiques avec ceux des acteurs locaux. Elle rappelle les attitudes à adopter dans ces milieux fragiles comme l'interdiction de dégradation ou de prélèvement. La gestion appliquée permet quant à elle de maintenir en bon état ou de restaurer les milieux naturels, de préserver les espèces animales et végétales. La Région confie la gestion de chacune de ces RNR à un ou plusieurs gestionnaires, qui ont pour mission de mettre en œuvre toutes ces actions. Ils sont présents sur le terrain tout au long de l'année, vous croiserez peut-être leur chemin lors de vos promenades...

Aujourd'hui, les sites qui vous sont présentés jouissent de ce statut de réserve naturelle régionale et sont ainsi préservés.

Ce carnet vous propose une découverte approfondie de la RNR de Lachaussée. Laissez-vous guider...



La Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée



Le MOT de Philippe MANGIN, Vice-Président du Conseil Régional Grand Est, Président du Comité Consultatif de la RNR de Lachaussée

Depuis son classement en 2009, la RNR de Lachaussée est devenue un des plus hauts lieux de protection et de sensibilisation à l'environnement de notre région Grand Est. Il constitue une véritable pépite en matière de biodiversité sur le territoire de la Woëvre, du fait de la présence de plus de 200 espèces d'oiseaux et de l'accueil exceptionnel qu'il leur offre lors des migrations. L'Etablissement de l'APF France Handicap, les bénévoles, la municipalité, le Parc Naturel Régional de Lorraine, et tous les autres partenaires s'impliquent d'une manière exemplaire pour protéger ce site aux côtés du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, que je tiens à remercier. La Région Grand Est est aux côtés de tous ces acteurs, et son estime pour leur action l'oblige au meilleur accompagnement !

Lachaussée est une merveille de la nature, ouverte à tous ! Venez nombreux, vous en aurez plein les yeux !

© N. BRION

◆ Un vaste territoire d'étangs protégé en Meuse

● CLASSEMENT :

Le 26 novembre 2009 par le Conseil Régional Grand Est.

● SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Communes de Lachaussée et Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

● SUPERFICIE : 607 ha.

● QUATRE PROPRIÉTAIRES :

L'association APF France Handicap (établissement médico-social), la commune de Lachaussée, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine).

◆ Une gouvernance partagée

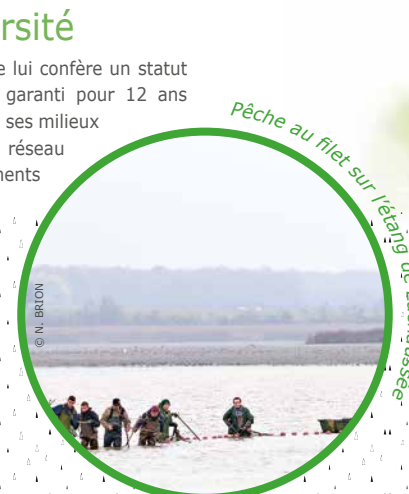
Chaque année, un comité consultatif de la réserve naturelle se réunit et associe de nombreux partenaires : les propriétaires, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Office National des Forêts, l'Office Français de la Biodiversité, l'Etat, le Parc Naturel Régional de Lorraine, etc. Il donne notamment son avis sur le fonctionnement et la gestion du site.

◆ Une gestion adaptée

Pour que l'ensemble des activités cohabitent dans le respect de cet environnement (randonnées, chasse, etc.), un plan de gestion organise la vie du site. C'est le CEN Lorraine, gestionnaire de cette réserve naturelle depuis 2010, qui met en œuvre au quotidien ce plan de gestion.

◆ Un outil de protection de la biodiversité

Le classement de ce territoire lui confère un statut de protection réglementaire garanti pour 12 ans permettant la préservation de ses milieux naturels : prairies humides, réseau d'étangs, roselières et boisements anciens.



Les Sentiers de Randonnée

PARCOURS : 6 km
DURÉE : 2 h
DÉNIVELÉ : 5 m

PARCOURS : 12 km
DURÉE : de 3 à 4 h
DÉNIVELÉ CUMULÉ : 24 m

PARCOURS : 15 km
DURÉE : de 4 à 5 h
DÉNIVELÉ CUMULÉ : 30 m

Possibilité de parking aux abords de l'église.

ATTENTION

Présence de chenilles processionnaires du Chêne. Ces chenilles peuvent être observées sur certains tronçons forestiers des sentiers. Elles sont particulièrement urticantes en période estivale.

Informations pratiques

CONSEILS

PENSEZ À PRENDRE : une paire de jumelles et des chaussures de randonnée.

En période de chasse, SOYEZ VIGILANTS et prenez connaissance des calendriers de battues organisées sur le site.



Départ au panneau d'accueil de la réserve naturelle situé devant l'entrée de l'ESAT des étangs de Lachaussée.

PARCOURS 12 KM

- Engagez-vous dans la rue de l'étang et continuez en suivant le balisage.
- Prenez de la hauteur en découvrant cet observatoire et profitez d'une vue imprenable sur l'étang de Lachaussée.
- En parcourant ce chemin bordé de haies, tendez l'oreille et ouvrez grand les yeux.
- Soyez vigilants, vous vous trouvez sur un croisement où plusieurs alternatives s'offrent à vous. Prenez sur votre droite pour les parcours de 6 ou 15 km, et continuez tout droit pour le parcours de 12 km. Contemplez cette vaste zone de prairies humides où vous aurez peut-être l'occasion de faire connaissance avec nos chevaux. Merci de ne pas les nourrir.
- Vous voilà arrivés devant un chêne multiséculaire qui ne vous laissera pas de marbre !
- Poursuivre le chemin et traversez la forêt domaniale de Haudronvilles.
- Vous arrivez sur la digue de l'étang Picard, situé à votre droite.
- Continuez et admirez cette vue imprenable sur l'étang de Lachaussée et ses roselières. En arrière-plan, vous pouvez apercevoir le relief formé par les côtes de Meuse.
- Sur votre gauche, vous trouverez un petit sentier vous menant à un observatoire vous offrant une nouvelle vue de l'étang de Lachaussée. Profitez en !

10 Franchissez le portail situé à votre gauche.

11 Vous voilà arrivés sur la digue de l'étang où vous pouvez vous arrêter un instant à l'observatoire pour contempler le panorama qui s'offre à vous.

PARCOURS 6 KM OU 15 KM

- A** Les prairies qui vous entourent abritent un important réseau de mares favorables à de nombreux amphibiens.
- B** Face à vous, vous pouvez admirer l'étang de Chaudotte et ses vastes roselières.
- C** Après avoir franchi la barrière, tournez à gauche et parcourir le chemin jusqu'à la forêt
- D** De part et d'autre, vous pouvez contempler un très beau réseau de haies... alors ouvrez les yeux et tendez les oreilles !
- E** Soyez vigilant, vous arrivez sur un croisement où plusieurs alternatives s'offrent à vous. Prenez sur votre gauche pour le parcours 6 km et continuez le chemin en direction du village de Lachaussée ou bien tournez sur votre droite pour le parcours 15 km.



Extrait de fond de cartes IGN - © - Paris - 2013 - Autorisation n° 70. 13025 - Source : IGN, scan 25 de 2009, Conseil Régional de Lorraine

Observatoire	Interdiction de sortir des sentiers	Chiens admis en laisse	Interdiction de cueillette	Interdiction de capture d'animaux	Interdiction de jeter des ordures	Interdiction de faire du feu	Interdiction de nuisances sonores	Interdiction de se baigner			





Un Territoire d'Étangs

© CEN Lorraine



© FFAL



© F. ANDRÉ

La Faune



© R. ROGER

◆ Un paysage gorgé d'histoire

Né à la fin du XIII^{ème} siècle de la volonté du Comte de Bar Thiébaud II, l'étang de Lachaussée est issu de l'inondation de la topographie originelle des lieux. Quatre hameaux furent ainsi détruits, pour donner lieu à la création du village de Lachaussée, construit sur la digue de l'étang autrefois appelée "une chaussée". Depuis 2018, cet étang est propriété de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, qui a confié sa gestion au CEN Lorraine.

Ce territoire d'étangs est reconnu d'importance internationale depuis 1991 par la convention de RAMSAR* et par son inscription à l'inventaire Natura 2000**. Il est un site privilégié pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires de nombreuses espèces d'oiseaux.

L'étang de Lachaussée regorge dans ses eaux d'une diversité importante de plantes aquatiques, de planctons et de macro-invertébrés indispensables à la pisciculture. Grâce à ses vastes roseaux, l'étang offre également une zone de refuge capitale pour de nombreux amphibiens et une grande diversité de libellules et de papillons.

*Convention de RAMSAR : "traité intergouvernemental en faveur de la protection des zones humides"

**Natura 2000 : politique européenne de protection des milieux naturels et des espèces.

◆ Des oiseaux emblématiques

● Le Butor étoilé

Le Butor étoilé appartient à la famille des "Hérons", qui se distinguent en vol grâce à leur long coup replié. Oiseau de silhouette trapu et d'une envergure voisine de celle d'une buse variable, il passe l'essentiel de son temps dans les roseaux. Extrêmement discret, on distingue bien souvent sa présence au printemps grâce à son chant puissant et caverneux rappelant une "corne de brume". Espèce menacée par la régression des zones humides, la RNR de Lachaussée en abrite l'un des derniers bastions de la population présente dans le Nord-Est de la France.

● À ne pas manquer

Chaque hiver à partir du mois d'octobre, plusieurs milliers de Grues cendrées font escale sur la RNR de Lachaussée. Ces rassemblements donnent lieu à un magnifique spectacle lorsqu'elles reviennent avant la tombée de la nuit à leur dortoir. Pour profiter au mieux de ce spectacle, placez-vous sur la digue de l'étang de Lachaussée ou dans les observatoires et ouvrez grand les yeux !



L'Anax empereur

© N. BRON



Le Butor étoilé

© H. BERNARDINI



La Flore



La Gestion



◆ Une flore exceptionnelle mais fragile

Plus de **400 espèces végétales** sur la RNR dont **11 protégées**

● La Grande douve

La Grande douve, espèce protégée au niveau national et le Sénéçon des marais, espèce protégée au niveau régional, sont bien présentes dans les roselières pâturées autour de l'étang.

La Grande douve est une belle renoncule pouvant atteindre plus d'un mètre de hauteur. Menacée par la destruction de son milieu de vie, les zones humides, elle reste malgré tout bien représentée dans le territoire de la Woëvre. Vous aurez peut-être la chance de l'apercevoir au printemps en bordure de roselière.

● Le Faux Nénuphar

Le Faux Nénuphar, espèce rare et protégée en Lorraine, forme des tapis importants sur l'étang Picard. Plus petit que les deux autres nénuphars présents dans notre région (le blanc et le jaune), il possède de petites fleurs jaunes se dressant à la surface de l'eau.

La Grande douve



© FFAL

◆ Une gestion raisonnée du site

● La pisciculture

L'étang de Lachaussée, l'étang Picard et l'étang Comé bénéficient d'une gestion commune par l'association APF France Handicap sur les principes d'une production piscicole extensive. Ce type de production repose sur une faible densité de poissons et sur l'absence des pratiques de faucardage* et de nourrissage. Il est garant depuis de très nombreuses années d'un subtil équilibre existant entre production de poissons et préservation de l'écosystème. Des vidanges annuelles assurent un renouvellement régulier de l'eau ainsi qu'une oxygénation des vases.

● La libre évolution des forêts

Plus de 60 ha de boisements sont dépourvus de toute exploitation à l'échelle de la réserve naturelle. Cette absence d'intervention est essentielle à la préservation des fonctions vitales que remplissent ces milieux ainsi qu'à la diversité qu'ils abritent.

● Les prairies humides

Des mesures de restauration d'anciennes prairies humides ont été initiées dès 2005. L'objectif est de préserver ces espaces afin de leurs redonner toutes leurs potentialités écologiques. En effet, ces prairies abritent une faune et une flore remarquables, mais subissent depuis la moitié du XX^{ème} siècle un véritable déclin. L'intensification, l'abandon des pratiques agricoles et l'urbanisation en sont les principales causes. Le maintien de pratiques adaptées est indispensable à leur préservation.

Ainsi, un pâturage est assuré par les chevaux Konik Polski. C'est une race rustique d'origine polonaise qui est couramment utilisée pour la gestion écologique d'espaces naturels.

Troupeau de Konik polski



© CENL

* faucardage : opération de fauchage des roseaux qui bordent les étangs.



CONTACTS

Région Grand Est

Direction de la Transition Energétique, Ecologique et de l'Environnement
Service Eaux et Biodiversité - Place Gabriel Hocquard - CS 81004
57036 METZ Cedex 01
Tél. 03.87.33.67.83

CEN Lorraine - Antenne Meurthe-et-Moselle et Meuse

Benoît PAUL
Conservateur des Réserves Naturelles
Régionales de Lachaussée et de l'étang d'Amel
Tél. 03 29 89 51 02
Tél. 07 86 39 04 45
Chambley Planet'Air - Tour de contrôle
54470 HAGEVILLE
Tél. 03 82 20 88 00

GESTIONNAIRE



Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

3 rue du Président Robert Schuman
57400 Sarrebourg — Tél. 03 87 03 00 90

www.cen-lorraine.fr

PARTENAIRES FINANCIERS



www.reserves-naturelles.org/lachaussee